



RECUEIL DES ENGAGEMENTS DU CANADA AUX ACCORDS ET INSTRUMENTS INTERNATIONAUX SUR L'ENVIRONNEMENT

Déclaration commune du Canada et de la Chine concernant les déchets marins et les plastiques

CATÉGORIE DU SUJET :

Collaboration environnementale

TYPE D'ACCORD / D'INSTRUMENT :

Bilatéral

FORME :

Cadre de coopération

STATUT :

- Émis le 14 novembre 2018
- En cours

MINISTÈRE RESPONSABLE ET MINISTÈRES PARTENAIRES :

Responsable : Environnement et Changement climatique Canada; le ministère de l'Écologie et de l'Environnement de la République populaire de Chine.

Partenaires : Affaires mondiales Canada
Autres ministères canadiens et chinois

AUTRES RENSEIGNEMENTS :

Sites Web :

[Déclaration commune du Canada et de la Chine concernant les déchets marins et les plastiques](#)

Personnes-ressources :

[Centre de renseignements d'ECCC](#)

ÉDITION DU RECUEIL :

Février 2022

RÉSUMÉ EN LANGAGE CLAIR

À l'occasion du troisième dialogue annuel des dirigeants Canada-Chine, le premier ministre du Canada, Justin Trudeau, et le premier ministre de la Chine, Li Keqiang, ont émis la *Déclaration commune du gouvernement du Canada et du gouvernement de la République populaire de Chine concernant les déchets marins et les plastiques*, à Singapour, le 14 novembre 2018. Par cette déclaration commune, les deux parties ont reconnu que la pollution plastique résultant des pratiques actuelles avait des effets négatifs sur la santé des océans, la biodiversité, la durabilité économique et potentiellement la santé humaine. Les deux dirigeants ont reconnu l'importance d'adopter une approche durable axée sur le cycle de vie pour la gestion des plastiques afin de réduire la menace pour l'environnement et, en particulier, de réduire les déchets marins dans les océans. Les deux pays ont également convenu de forger un partenariat pour lutter contre les déchets marins provenant des déchets plastiques.

OBJECTIF

Faire avancer les efforts visant l'adoption de modes de gestion plus écoéfficients des plastiques pour toute la durée de leur cycle de vie de façon à réduire la pollution par le plastique et à protéger les océans.

ÉLÉMENTS PRINCIPAUX

Les deux pays ont également convenu de forger un partenariat pour lutter contre les déchets marins provenant des déchets plastiques et pour ce faire :

- Échanger les pratiques exemplaires entre les villes côtières du Canada et de la Chine.
- Coopérer dans le domaine de la technologie de surveillance des microplastiques marins et de la recherche sur les effets écologiques et environnementaux.
- Mener des recherches sur les techniques de contrôle des déchets plastiques marins (y compris les microplastiques) et réaliser des projets de démonstration.



- Mettre en commun les expériences et les pratiques exemplaires en matière d'éducation des consommateurs et de mobilisation des collectivités.
- Collaborer dans les forums multilatéraux pertinents dans une optique de sensibilisation et pour promouvoir l'action visant à réduire les déchets marins et les déchets plastiques.

RÉSULTATS PRÉVUS

Au moyen des mesures de coopération énumérées ci-dessus, le Canada et la Chine souhaitent accélérer les efforts nationaux et internationaux pour réduire la pollution par le plastique et protéger les océans.

PARTICIPATION DU CANADA

Le Canada dirige les efforts visant à mobiliser les pays en vue d'éradiquer la pollution par le plastique, tout particulièrement à l'aide de la *Charte sur les plastiques dans les océans*, que cinq pays ont avalisée au Sommet des dirigeants du G7, à Charlevoix.

Cette déclaration commune renforce la coopération entre le Canada et la Chine sur la réduction des déchets marins et des déchets de plastique.

RÉSULTATS ET PROGRÈS

Activités

On met actuellement au point des projets de travail ayant trait à la coopération convenue en vertu de cette déclaration commune; ils seront intégrés à la prochaine réunion du Comité conjoint de coopération en matière d'environnement et de changements climatiques, réunion qui a lieu une fois par an au Canada et en Chine, à tour de rôle.